

Facture en EUR N°	Date	Client
FB1221	22/06/2017	0225

**CERTIFICATION ISO 14001  
EN COURS**

**LUXO BENNES  
37 RUE DE SEINE  
94400 VITRY SUR SEINE**

Référence :

Mode de règlement	Echéance	N/Id CEE : FR 05 442 595 898
60 JOURS NETS	21/08/2017	V/Id : FR37414779736

Référence	Désignation	Quantité	P.U. HT	% REM	Remise HT	Montant HT	TVA
	<i>REF DEVIS N°TP/D/170605</i>						
	<i>SRC FLORIOT (93 ST OUEN) PRESTATION DU 13/06/2017</i>						
0001	EMBALLAGES VIDES SOUILLES	0,120	585,000			70,20	4
0003	TGAP	0,120	12,780			1,53	4
0008	TRANSPORT 19T	1,000	180,000			180,00	4
0009	LOCATION 2 FUT EN METAL AVRIL A DECEMBRE 2016	18,000	2,000			36,00	4
0009	LOCATION 2 FUT EN METAL JANVIER A JUIN 2017	12,000	2,000			24,00	4

Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA	Total HT	311,73
4	311,73	20,00	62,35	<b>Net HT</b>	<b>311,73</b>

Total HT	311,73
<b>Net HT</b>	<b>311,73</b>
Total TVA	62,35
Total TTC	374,08
<b>NET A PAYER (Euro)</b>	<b>374,08</b>

Pour être libératoire, paiement à adresser à :  
**Compagnie Générale d'Affacturage - C.G.A.**  
 Centre de paiement  
 3 rue Francis de Pressensé  
 93577 La Plaine Saint Denis Cedex France  
 Tél. : 01 71 89 99 99 - Fax : 01 71 89 24 00  
 Société Générale - Agence Paris Etoile Entreprises  
 IBAN : FR 76 3000 3031 7500 0011 6008 847  
 BIC : SOGEFRPP  
**SUBROGÉE EN NOS DROITS**

A partir du 1er janvier 2013, le décret n°2012-1115 du 02.10.2012 a créé un article D441-5 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans les transactions commerciales à 40.00€.

Pénalités de retard (taux mensuel) : 2,13% - Escompte pour paiement anticipé (taux mensuel) : 0,30%

**RESERVE DE PROPRIETE** : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).

84 avenue du château - ZI du Vert Galant - St Ouen L'Aumône  
 BP 60645 - 95004 Cergy Pontoise cedex  
 Tél : 01.34.40.07.82 - Fax : 01.34.40.01.15 - www.cogetrad.com  
 SARL au capital de 45000 € - SIRET 442 595 898 00010 - Code APE 3822Z - N°TVA FR 05 442 595 898



Facture en EUR N°	Date	Client
FB1210	22/06/2017	0225

CERTIFICATION ISO 14001  
EN COURS

LUXO BENNES  
37 RUE DE SEINE  
94400 VITRY SUR SEINE

Référence :

Référence	Désignation	Quantité	P.U. HT	% REM	Remise HT	Montant HT	TVA
	<i>REF DEVIS N°TP/D/170509/V2</i>						
	<i>LEON GROSSE (92 CHATILLON)</i>						
	<i>PRESTATION DU 12/06/2017</i>						
0001	Emballages vides souillés	0,010	585,000			5,85	4
0001	Peinture	0,200	590,000			118,00	4
0001	Extincteurs à Main	5,000	18,000			90,00	4
0001	Aérosols	0,003	1 460,000			4,38	4
0001	Solvant usagé non chloré	0,100	240,000			24,00	4
0003	TGAP	0,373	12,780			4,77	4
0008	TRANSPORT 19T	1,000	180,000			180,00	4
0009	LOCATION 1 CAISSE PALETTE JUN 2017	1,000	5,000			5,00	4

LUXO BENNES  
37 RUE DE SEINE  
94400 VITRY SUR SEINE

le, 26 juin 2017

Madame, Monsieur,

Afin d'optimiser notre organisation comptable et de développer, dans des conditions encore améliorées, nos relations avec notre clientèle, nous avons choisi de recourir aux services qu'offre l'affacturage et avons conclu un contrat avec la Compagnie Générale d'Affacturage.

Nos créances à votre égard seront désormais transférées à la Compagnie Générale d'Affacturage :

En raison de ces dispositions, toutes nos factures porteront une clause de paiement en faveur de la Compagnie Générale d'Affacturage, qui devient votre créancier par subrogation dans nos droits et actions. Vous voudrez bien adresser vos paiements à :

Compagnie Générale d'Affacturage – CGA  
Centre de paiement  
3 rue Francis de Pressensé 93577 La Plaine Saint Denis Cedex  
Téléphone : 01 71 89 99 99 - Télécopie : 01 71 89 00 52  
Société Générale - Agence Paris Etoile Entreprises  
IBAN : FR 76 30003 03175 00001160088 47  
BIC : SOGEFRPP

En conséquence, nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que seul un règlement à l'ordre du subrogé vous libère valablement. Les modifications qui pourraient affecter les termes d'origine de nos factures seront prises en considération avec son accord. Il en sera de même en cas de contestation qui devront lui être immédiatement notifiées en même temps qu'à nous-mêmes.

Ces dispositions s'appliquent, sans distinction, à l'ensemble des factures émises par nos soins et ce jusqu'à nouvel avis conjoint de la Compagnie Générale d'Affacturage et de nous-mêmes.

Nous vous remercions de l'attention que vous avez apportée à ce courrier et vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Gianfranco BRANCHESI  
Directeur

